

PRANGINS, le 21 avril 1979

AU CONSEIL COMMUNAL

DE PRANGINS

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No 20/79.  
Demande de crédit de Frs.245'000.-- pour

- 1) mise en parallèle des réservoirs Prangins I et II en lieu dit "La Charrette" pour Frs.40'000.--
  - 2) télécommande et télémessure des réseaux B.P. et H.P. pour Frs.205'000.--
- 

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La commission composée de M.M. E. GOLAY (excusé), W. ITEN, F. LIECHTI, P. RYSER (absent) et Heinrich SCHWEGLER s'est réunie le 18 avril 1979 en compagnie de M.M. A. CAILLER municipal, L. GUIGNARD repr. du bureau M.G.W. et J.-L. PASCHE commandant des sapeurs pompiers.

En première partie de cette séance nous nous sommes rendu à Bénex afin de visiter les installations existantes. Nous avons visité la Tour d'eau, la chambre de partage et de pompage, la chambre de prise d'eau et les deux réservoirs Prangins I et II. M.M. CAILLER et GUIGNARD nous ont expliqué le fonctionnement de cette installation très compliquée, il faut bien le dire. Actuellement seulement une ou deux personnes dans la commune connaissent le maniement des nombreuses vannes. En cas d'incendie il serait fort probable que les réserves de défense incendie seraient inutilisables faute d'accès aux locaux et connaissance du fonctionnement des vannes.

Rappelons la contenance des différents réservoirs:

La Tour d'eau au total 200 m<sup>3</sup>, Réserve incendie 50 m<sup>3</sup>,  
Réservoirs I et II au total 500 m<sup>3</sup>, Réserve incendie 200 m<sup>3</sup>.

Suite à cette visite et aux informations reçues les membres de la commission se sont rendu compte que ces transformations s'avèrent indispensable et proposent au conseil l'acceptation de ce projet.

Une seule remarque toutefois. Pourquoi installer au centre du village le poste de commande plutôt que de choisir Bénex plus proche des réservoirs et disposant déjà de plusieurs locaux. Les raisons évoquées dans le préavis municipal plus la constatation que dans aucun des locaux à Bénex il est possible d'installer ce tableau de 300x200 cm, nous nous sommes ralliés à la solution proposée par la Municipalité. Il est évident que l'aménagement de ce poste de commande dans le local du feu fera diminuer encore la surface disponible pour le matériel de défense incendie. Monsieur Pasche commandant du feu regrette ce fait et insiste auprès de Monsieur Cailler de trouver à tout prix un local du feu qui permet de réduire tout le matériel convenablement.

./.

Le tracé initial du câble à tirer dans les conduites depuis les réservoirs jusqu'au local du feu a été modifié et de ce fait le montant du crédit à demander peut être diminué de Frs. 10'000.--.

L'autorisation cantonale pour l'exécution de ces travaux a été donnée par le département de l'intérieur et de la santé publique.

D'autre part un subside de 20% environ sera alloué par l'E.C.A.

Pour les travaux qui ne seront pas exécutés par la maison Rittmeyer, des soumissions seront demandées par la Municipalité.

L'élaboration de ce projet nécessitera aucune coupure d'eau prolongée.

En conclusion de ce qui précède la commission vous recommande Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs d'approuver le préavis municipal No 20/79 et d'accorder à la Municipalité

- 1/ un crédit de Frs.40'000.-- pour mise en parallèle des deux réservoirs Prangins I et II en lieu dit "La Charrette"
- 2/ un crédit de Frs. 195'000.-- pour télécommande et télémessure des réseaux B.P. et H.P.

La commission: GOLAY Eric (excusé)

ITEN Walter

LIECHTI Fritz

RYSER Pierre (absent)

SCHWEGLER Heinrich

*Handwritten signatures:*  
A. J. ...  
F. Liechti  
H. Schweidler